



TARN-ET-GARONNE  
tarnetgaronne.fr

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CD20230622\_62**  
**id. 1627**

*Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NÈGRE, 1ère Vice-Présidente.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES.*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).*

*Sont absents :*

*Madame RABAULT, Monsieur WEILL.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

### **LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

---

Madame la vice-Présidente à l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 175 139,30 € qui se décompose comme suit :

**- INVESTISSEMENT**

Recettes .....	60 747,63 €
Excédent 2021 .....	130 503,51 €
Dépenses .....	7 333,52 €
<b>Sous-total.....</b>	<b>183 917,62 €</b>
Restes à réaliser 2022 en dépenses.....	41 002,07 €
<b>Excédent d'investissement .....</b>	<b>142 915,55 €</b>

**- FONCTIONNEMENT**

Recettes .....	1 531 854,22 €
Excédent 2021 .....	16 978,50 €
Dépenses .....	1 516 608,97 €
<b>Excédent de fonctionnement.....</b>	<b>32 223,75 €</b>

L'exercice 2022 se caractérise par le maintien du volume d'activité des différents pôles de compétences : environnement, bactériologie alimentaire et santé animale. L'activité d'analyses du covid-19 s'est achevée le 31 décembre 2022. 63 536 analyses de SARS-COV-2 ont été réalisées en 2022. Au total, 229 052 échantillons ont été analysés pendant la période de la crise sanitaire, exclusivement par le site de Montauban.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 333,52 € et se décomposent comme suit :

Mise en place de climatiseurs	5 222,52 €
Écritures d'ordre	2 111,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 60 747,63 € dont :

Écritures d'ordre	60 747,63 €
-------------------	-------------

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 516 608,97 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 93 393,46 € sont constituées à 74 % d'avances de charges à rembourser par le groupement d'intérêt public (GIP) « Public Labos »,

- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 171 166,32 €, soit une diminution de 8 % par rapport à 2021. Les charges de personnel sont remboursées à 99 % par le GIP « Public Labos »,

- les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 191 301,56 € dont 191 300,00 € versés à l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux (ALMA) au titre de la traçabilité environnementale et sanitaire des cheptels.

- les opérations d'ordre : 60 747,63 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 531 854,22 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) et les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 1 217 258,18 €, soit 79 % des recettes réelles,

- les dotations, les subventions et les participations (chapitre 74) : 254 727 € dont 63 427 € de participation départementale représentant 4 % des recettes réelles de fonctionnement et 191 300,00 € de participation au titre de la traçabilité environnementale et sanitaire des cheptels,

- les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 50 001,52 € dont 50 000 € de redevance versée par le GIP « Public Labos » pour la mise à disposition du bâtiment,

- les produits exceptionnels (chapitre 77) et reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78) s'élèvent à 7 756,52 €,

- les opérations d'ordre : 2 111 €.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis du conseil de gestion du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant le laboratoire vétérinaire départemental ;
- Approuve, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 175 139,30 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
  - excédent d'investissement reporté (compte 001) : 183 917,62 € ;
  - excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 32 223,75 €.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le 07/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1895-DE-1-1
---

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NÈGRE